

BRÈVES

- Le terrain de boules de Nocé, en mauvais état, peu utilisé et même peu connu, a été déplacé à côté du terrain de basket. Ce déplacement est l'occasion de réfléchir à un réaménagement global de cette aire (tennis, terrain de basket transformé en terrain multi-sports, tables et bancs...).
- Dans la même lignée, les containers à poubelles près de la salle des fêtes de Nocé, vont être déplacés, et remis devant l'atelier municipal. Ce déplacement, outre l'esthétique, vise à limiter les incivilités (dépôts sauvages) et les mauvaises odeurs pour les habitations à proximité. La pose d'une caméra est envisagée.
- Repas des anciens : COVID-19 oblige... Le traditionnel repas des anciens doit malheureusement être annulé ou reporté ! Inutile de faire prendre des risques aux plus vulnérables d'entre nous ! Deux options sont ouvertes à ce jour en fonction de la situation sanitaire : soit un report en 2021, soit la proposition d'un spectacle dans nos trois salles des fêtes au printemps prochain. A suivre !
- Sécurité routière dans les bourgs : le radar pédagogique mobile enregistre la vitesse de tous les passages (dans les deux sens) et permet donc de collecter des données statistiques dont l'analyse devrait permettre d'améliorer la sécurité routière. Ce sujet fera l'objet d'une réflexion plus globale dès 2021.
- Fleurissement des bourgs : dans le cadre du développement durable, le fleurissement des bourgs sera adapté en favorisant des plantations vivaces et pérennes (moins d'arrosage, moins de coût), tout en privilégiant un fleurissement dense. L'identité de chaque bourg doit être préservée.
- Pour accompagner le personnel dans le cadre de la loi EGalim, les élus en charge de la restauration scolaire participent aux actions de sensibilisation du « Manger bio et local », assistent aux rencontres concernant le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Parc Régional ainsi qu'aux formations proposées par les acteurs de la région Normandie. Des contacts ont été pris avec l'association MILPERCHE pour une présentation de leur plateforme numérique aux cantinières.

La parole aux élus

Liste « Vivre et travailler ensemble à Perche-en-Nocé »

Le tribunal administratif de Caen a rejeté les deux recours formulés par la liste " Partage et Considération " relatifs aux élections municipales du 15 mars. Cette décision était attendue, mais le délai imposé par la situation sanitaire et celui du tribunal administratif ont pesé sur l'installation réelle du Conseil Municipal. Les conseillers de la liste majoritaire " Vivre et Travailler ensemble " (19 conseillers sur 25) se félicitent de ce dénouement justifié. Bien que n'oubliant pas les nombreuses affirmations trompeuses formulées par la liste minoritaire, ils aspirent maintenant à un travail efficace de l'ensemble du Conseil, pour le bien de tous les habitants de Perche-en-Nocé.

Liste « Partage et Considération »

Le tribunal administratif a rejeté notre recours. Le contexte sanitaire n'est pas non plus favorable pour remettre des électeurs dans les bureaux de vote. Les six élus de Partage et Considération, continueront néanmoins à veiller aux intérêts de tous les citoyens de la commune nouvelle. Nous renouvelons les questions restées sans réponses et demandons que les investissements soient préparés avec précision. Au-delà du traitement normal des affaires courantes, nous avons des propositions sur tous les sujets, de gestion (maîtriser les dépenses), d'aménagement (réfléchir globalement et programmer), de vie sociale (considérer les habitants de tous les villages). Nous comptons toujours sur vous, qui aviez envie de changement, pour porter ce renouveau.



ÉDITO

Nous sommes heureux de pouvoir enfin vous présenter le bulletin municipal qui est le lien indispensable entre élus et habitants au cours de l'année. Il a été retardé à la suite de l'épisode COVID qui a beaucoup bouleversé notre quotidien et les élections.

Ce petit bulletin sera suivi d'un autre en fin d'année pour vous informer des projets 2021 et des activités qui auront pu reprendre.

En espérant que ce bulletin vous trouve tous en pleine forme et dans la préparation des fêtes de Noël en partage avec vos proches.

Pascal PECCHIOLI, Maire de Perche-en-Nocé

Le nouveau Conseil municipal de Perche en Nocé

A l'issue des élections municipales du 15 mars 2020 les résultats sont les suivants :

Liste « **Vivre et travailler ensemble à Perche en Nocé** » conduite par Pascal Pecchioli : 50,12 %

Liste « **Partage et considération** » conduite par Patrick Rivière : 49,88%

Le nombre de conseillers municipaux étant de 25, la répartition légale en découlant est de :

- 19 conseillers pour la liste « Vivre et travailler ensemble »
- 6 conseillers pour la liste « Partage et considération »



Suite au confinement, le conseil s'est réuni pour la première fois le 23 mai pour élire le maire, les adjoints et les maires délégués selon la répartition suivante :

PECCHIOLI Pascal	Maire et (1)	BOURDIN Guillaume	Conseiller municipal
POTTS Olivier	1 ^{er} adjoint, maire délégué de Nocé	CHALEMBERT Gérard	Conseiller municipal
PEUVRET Caroline	2 ^{ème} adjoint et (1)	CLARENC Catherine	Conseillère municipale
LENAERTS Patrick	3 ^{ème} adjoint, maire délégué de Préaux du Perche et (1)	CORBIN Thierry	Conseiller municipal
BIFFARD Martine	4 ^{ème} adjoint	CORLE Véronique	Conseillère municipale
VERNEY Guy	Maire délégué de Colonard-Corubert et (1)	GERMOND Isabelle	Conseillère municipale
GUILLAUME Marin	Maire délégué de St-Jean-de-la-Forêt	GOUAULT Mélanie	Conseillère municipale
GOUAULT Philippe	Maire délégué de Dancé	GOUDET Ophélie	Conseillère municipale
VAIL Agnès	Maire délégué de St-Aubin-des-Grois et (1)	HUBERT Annick	Conseillère municipale
ASSELIN Aurélien	Conseiller municipal	OLIVIER Gérard	Conseiller municipal
BOUCAULT Catherine	Conseillère municipale	PISTOLI Daniel	Conseiller municipal
		RIVIERE Patrick	Conseiller municipal et (1)
		SORESCU-HINGUE Giorgiana	Conseillère municipale
		TASSE-CARRY Valérie	Conseillère municipale

(1) Délégué(e) à la communauté de communes Cœur du Perche

Les conseillers municipaux participent à différentes commissions :

- 4 commissions municipales obligatoires : appels d'offres, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), contrôle de la liste électorale, commission communale des impôts directs.

- 8 commissions thématiques : finances, personnel, travaux voirie assainissement urbanisme, patrimoine, communication relation avec les associations conseils villageois, économie, commerce santé, fleurissement fêtes et cérémonies, cimetières, aménagement durable.

Les participants à ces différents groupes de travail sont consultables sur le site de la commune <https://perche-en-noce.fr/>

Un confinement qu'on espère ne plus revoir !

Le confinement a débuté dès le surlendemain du premier tour des élections municipales, soit le 17 mars 2020.

Le Conseil Municipal de la commune a été élu dès ce premier tour, mais, sur instructions gouvernementales, il n'a pu être installé avant le 23 mai en raison de ce confinement.

Ces deux mois ont engendré une situation particulière avec les membres de l'ancien Conseil toujours « aux manettes », et les nouveaux conseillers désormais élus.

Cela n'a pas empêché d'être opérationnels pour assurer l'essentiel des missions de service public qui devaient l'être.

Personnel communal :

- le personnel administratif, après une période d'arrêt total de présence, a assuré une permanence en mairie avec une seule personne. Pendant tout ce temps, les secrétaires ont fonctionné en télétravail depuis chez elles.
- le personnel technique n'a pu travailler jusqu'au 3 avril. Seul l'entretien des stations d'épuration était assuré.

Personnes en difficulté ou pouvant l'être :

- certains conseillers ont assuré un lien téléphonique avec des personnes âgées qui ne pouvaient se déplacer. Pour la plupart, les voisins ou la famille se sont occupés d'elles. Personne ne semble avoir été « oublié » même si tout n'a sans doute pas été parfait. Mais le plus important à noter c'est le fonctionnement du « bon voisinage » !

Quelques bénévoles sont allés à la Banque Alimentaire de l'Orne pour continuer à assurer la distribution, à domicile pour l'occasion, de denrées alimentaires de produits secs de première nécessité aux plus démunis. Ce service n'a donc pas été interrompu pendant cette période.

Les commerçants qui avaient le droit d'ouvrir leur commerce ont pris les mesures nécessaires pour que les habitants puissent acheter l'alimentation et autres produits dans des conditions de sécurité sanitaire très bien acceptées par tous.

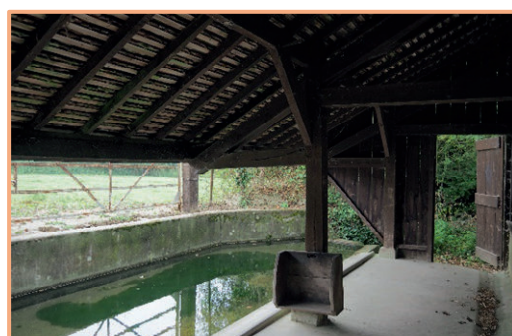
On a pu constater la création de liens par les discussions qui s'engageaient - à distance - sur le trottoir pendant les temps d'attente ! Les nombreux résidents secondaires, présents durant cette période, ont pu apprécier cet engagement de nos commerçants. Que ceux-ci en soient donc vivement remerciés !

Enfin, une opération « masques » s'est rapidement mise en place à l'initiative de bénévoles. Chacun pouvait apporter sa contribution : couture, apport de tissus, découpe de tissus et fabrication de « nouettes ». Ces masques, mis en distribution chez les commerçants, ont été appréciés, avant que la commune puisse à son tour en acheter et distribuer gratuitement chez les commerçants et dans les mairies annexes. Les masques des bénévoles ont pu contribuer à un don à une association caritative locale et au CCAS de la commune.

Les derniers dossiers en cours ou terminés

Colonard-Corubert

La réparation du Pont du Chêne a été terminée pendant le confinement, ainsi que la réfection du lavoir de Corubert. Une haie va être plantée au cimetière de Corubert. Le sable de la station d'épuration de Colonard a été changé.



Dancé

Des travaux de voirie ont été réalisés au lotissement, au Chemin de Sinevaux et un revêtement au Chemin du Pré Vignon pour aller jusqu'à l'habitation. Durant l'automne, une haie aux abords des jeux à côté de la salle des fêtes va être plantée. Certains fossés vont être refaits dans les prochaines semaines.



Nocé

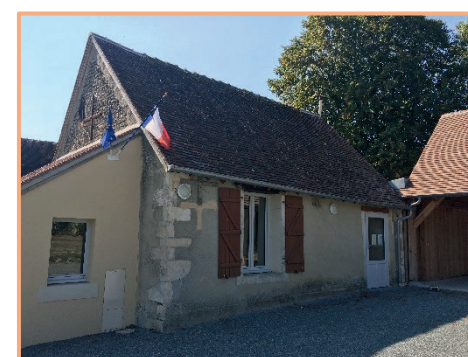
La pharmacie a ouvert ses portes dans ses nouveaux locaux du centre bourg le 22 septembre.

La situation de la boulangerie relève d'une affaire privée entre le propriétaire, le locataire, et leurs assurances. La commune ne peut intervenir à quelque titre que ce soit dans ce dossier. Concernant le Relais du Parc, la commune, propriétaire des murs, prend tous les moyens juridiques pour récupérer le local dans les meilleurs délais et pouvoir y mettre un nouveau gérant.

Travaux de toiture du Moulin Blanchard : la première tranche est terminée, le montage financier pour la seconde partie est en cours.

Préaux-du-Perche

Au cours de ce dernier trimestre : enrochement et clôture autour de l'étang, et mise en place de la signalétique du bourg, du Parc Nature et du parcours de randonnée.



Saint Aubin des Grois

Finalisation des derniers aménagements de la salle de la nouvelle mairie, et pose de la signalétique du parking.



Saint Jean-de-la-Forêt

La réception des travaux d'assainissement aura lieu le 22 octobre. Le logement communal a été raccordé et des toilettes vont être créés dans la salle de la mairie.

... et pour les mois et l'année à venir : les premiers projets

Les conseillers municipaux travaillent tous ensemble au sein du Conseil et des différentes commissions dans le but d'assurer le fonctionnement de la commune, mais également pour développer la qualité de vie et la dynamique de Perche-en-Nocé.

Pour rester au plus proche des habitants des communes historiques, le Conseil Municipal souhaite mettre en place des conseils villageois qui se veulent être des moments d'expression, de mise en commun d'idées pour tous les habitants qui le souhaitent. Ces conseils travailleront sur différents thèmes et avec une méthodologie restant à déterminer.

Il est également envisagé d'organiser un forum des associations de la commune pour favoriser leur rencontre, recueillir leurs besoins, et les faire connaître aux habitants. La création d'un livret d'accueil destiné aux nouveaux arrivants pour créer un premier lien et transmettre les informations pratiques concernant la vie de la commune (numéros utiles, différentes activités, etc ...) est également envisagée.

A Nocé, récemment, le Conseil a voté la conservation et la remise en état de la grange en face de la boulangerie dans le but de créer à ce jour un local pour l'association des jeunes (Cap Djeun's), ainsi qu'un espace ouvert accessible aux habitants. Un projet dans ce sens va être travaillé. Les devis sont en cours pour la création du parking au-dessus de la place afin de faciliter l'accès aux commerces. La cour derrière la mairie va être aménagée pour les jeunes enfants de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

A Préaux, la toiture de la boulangerie, bien communal, va être refaite, le parking de la maison des jeunes aménagé, la signalétique dans le bourg améliorée. La rénovation du mur de l'ancienne mairie est à prévoir et une étude sur le chauffage de l'église doit être effectuée.

A Dancé, l'espace où se trouve le terrain de pétanque pourrait être aménagé pour plus de convivialité. A Saint Aubin, l'aménagement de la salle de la mairie doit être terminé avec du mobilier et un évier sous le préau.

A Colonard-Corubert, un aménagement paysager du bourg est en réflexion.